

# La France condamnée par la CEDH à verser 15000 euros à un migrant mineur pour dommage moral

écrit par Christine Tasin | 1 mars 2019



Dis maman, c'est loin l'Amérique ?

Tais-toi et nage.

Dis papa, c'est bientôt qu'on quitte l'UE et qu'on dit merde à tous les organismes européens et de l'UE

Proteste, mon enfant ; gueule ; informe... il en restera bien quelque chose. Avec leurs conneries et leurs saloperies les Français vont bien, un jour, exiger le Frexit. C'est obligatoire.

Parce que, au point où on en est, on va bientôt nous condamner à payer des dédommagements aux familles des clandestins qui se

noient en essayant de venir chez nous sans visa, parce que nous n'établissons pas un pont de bateaux entre Tripoli et Marseille... On y est presque.

Sortir de l'Europe ou crever, tel est notre choix, qui n'a rien de cornélien.

La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a jugé qu'un migrant afghan de 12 ans avait vécu durant plusieurs mois à Calais «dans un environnement totalement inadapté à sa condition d'enfant et dans une précarité inacceptable au regard de son jeune âge».

La [Cour européenne des droits de l'Homme \(CEDH\)](#) a condamné jeudi la France pour avoir laissé à son sort un Afghan de 12 ans alors qu'il vivait dans la «jungle» de [Calais](#) en 2016, indique l'instance dans un communiqué publié sur son site.

Le jeune homme a «vécu durant plusieurs mois dans le bidonville (...) dans un environnement totalement inadapté à sa condition d'enfant et dans une précarité inacceptable au regard de son jeune âge», a spécifié la CEDH, condamnant la France pour «traitement dégradant».

Pour la CEDH, l'enfant parti d'Afghanistan a subi un accès limité aux soins et à l'eau potable, des conditions d'hygiènes déplorables, un manque de nourriture et la promiscuité.



© AFP 2018 PHILIPPE HUGUEN / AFP

[Total érige un mur de 3m à Calais pour empêcher les migrants d'aller au Royaume-Uni](#)

Qui plus est, «les mineurs isolés étrangers se trouvaient de surcroît exposés à divers dangers, dont celui de subir des violences physiques et sexuelles», note l'instance. La France devra ainsi verser au requérant 15.000 euros pour «dommage

moral», a décidé la Cour.

Depuis le démantèlement de la «jungle» en 2016, les autorités françaises s'emploient à empêcher sa reconstitution et à décourager les tentatives de passage en Grande-Bretagne.

Des migrants continuent régulièrement, au péril de leur vie, de tenter la traversée en grim pant dans des camions ou à l'aide d'embarcations de fortune.

<https://fr.sputniknews.com/france/201902281040195362-france-migrant-dommage-moral-calais/>